



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Boom Lift - DND-Greenwood	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0102-16246L/A	<b>Date</b> 2015-12-23
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0102-16-246L	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-307-9723	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-5-75204 (307)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-02-02</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Standard Time AST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Stevenson, Jacquelyn	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal307
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 403-3520 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SEE HEREIN GREENWOOD NOVA SCOTIA BOP1N0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
**W0102-16246L**

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6. PAIEMENT .....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	9
6.8 ATTESTATIONS .....	9
6.9 LOIS APPLICABLES .....	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	9
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>10</b>
BESOIN .....	10
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>11</b>
BASIS OF PAYEMENT .....	11

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
**W0102-16246L**

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Aucune exigence de sécurité

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit sous « Détail des articles » et à l'annexe A – Base de paiement

Le besoin vise la fourniture et la livraison, comme il est décrit dans la base de paiement, à l'adresse de destination indiquée sur la page couverture du présent document.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours** ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
**W0102-16246L**

File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2015.07.03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **five (5) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

#### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique ( une copies papier)

Section II : Soumission financière (une copies papier)

Section III : Attestations (une copies papier)

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter avec les exigences de la demande de soumissions un répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires (annexe A et B) pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix le plus bas évalué sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de l'offre sera évaluée en dollars canadiens, taxes applicables exclues, FAB destination, droits de douane canadiens et les taxes d'accise.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

N° de l'invitation - Sollicitation No.

**W0102-16246L/A**

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID

**HAL307**

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de réf. du client - Client Ref. No.

**W0102-16246L**

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

**2010A (2015.03.03)** Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Obligatoire date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 MARS 2016**.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Name: **JACQUELYN STEVENSON**  
Title: **SUPPLY OFFICER**  
**Public Works and Government Services Canada**  
**Acquisitions Branch**  
**1713 BEDFORD ROW, HALIFAX, NOVA SCOTIA, B3J 3C9**  
**902.403.3520 telephone**  
**902.496.5016 fax**  
**jacquelyn.stevenson@pwgsc.gc.ca**

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

**W0102-16246L/A**

N° de réf. du client - Client Ref. No.

**W0102-16246L**

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID

**HAL307**

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6. Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un **prix ferme** dans **l'annexe B**, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Modalités de paiement - Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0102-16246L/A**

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**HAL307**  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A – (2015.09.03)**
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Basis of Payment
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

<b>SACC Reference</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A9068C	Government Site Regulations	2010.01.11
B1501C	Electrical Equipment	2006.06.16
B7500C	Excess Goods	2006.06.16
D0018C	Delivery and Unloading	2007.11.30
G1005C	Insurance	2008.05.12

N° de l'invitation - Sollicitation No.

**W0102-16246L/A**

N° de réf. du client - Client Ref. No.

**W0102-16246L**

**ANNEXE A**

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID

**HAL307**

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## Besoin

Fournir et livrer une nacelle élévatrice à flèche articulée à la 14<sup>e</sup> Escadre de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, conformément aux spécifications énoncées aux présentes.

Tous les articles énumérés dans les présentes spécifications doivent être inclus dans la configuration minimale (obligatoire) de base.

1. La nacelle doit être le modèle le plus récent d'un constructeur qui a fait ses preuves en fabriquant et en vendant ce type et cette catégorie de véhicules depuis au moins un an.
2. La nacelle doit atteindre une hauteur de travail maximale de 12,4 m. La hauteur maximale de la plate-forme ne doit pas dépasser 10,6 m.
3. Lorsque la flèche est rentrée, la nacelle doit avoir une hauteur maximale de 2 m et, préférablement, une longueur de 5,6 m.
4. La nacelle doit avoir une capacité de lavage de 227 kg.
5. La nacelle doit être dotée d'une plate-forme tournante.
6. La nacelle doit être à quatre roues motrices.
7. La nacelle doit être dotée de pneus en caoutchouc remplis de mousse avec bande de roulement industrielle pour usage tant sur des planchers de béton que sur des routes revêtues.
8. La nacelle doit être dotée d'une double source d'alimentation (diesel/batterie).
9. La vitesse du véhicule ne doit pas dépasser 6 km/h.
10. La nacelle doit être dotée de projecteurs de travail standard.
11. La nacelle doit être dotée de commandes entièrement proportionnelles.
12. La nacelle doit être dotée d'un klaxon.
13. La nacelle doit être dotée d'un avertisseur d'inclinaison.
14. La nacelle doit être dotée d'un avertisseur d'abaissement.
15. Le nom du constructeur, ainsi que le modèle et le numéro de série du véhicule, doivent être inscrits sur ce dernier de façon permanente dans un endroit bien visible et protégé. Le numéro d'identification du véhicule (NIV) attribué par le constructeur doit être fourni.
16. L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante :
  - a. Un exemplaire papier de ce qui suit :
    - i. Le manuel de l'utilisateur, le catalogue des pièces et le manuel d'entretien et de réparation, en anglais.
  - b. Au moins un exemplaire papier de la lettre de garantie complétée;
  - c. Les fiches signalétiques applicables, le cas échéant.
17. L'entrepreneur doit fournir un cours de familiarisation d'une journée aux utilisateurs finaux du véhicule.

**INITIALES :** \_\_\_\_\_

Les soumissionnaires doivent apposer leurs initiales ci-dessus pour signifier que leur offre est conforme aux exigences obligatoires énoncées et pour convenir qu'ils fourniront (à même le présent document ou sur une feuille séparée, en utilisant le même système de numérotation qu'aux présentes) la documentation nécessaire pour le prouver.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

**W0102-16246L/A**

N° de réf. du client - Client Ref. No.

**W0102-16246L**

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

**HAL-5-75204**

Id de l'acheteur - Buyer ID

**HAL307**

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **ANNEXE B**

### **Basis of Payment**

Veillez exclure la taxe de vente harmonisée (TVH).

Tous les prix indiqués aux présentes sont des prix de lot fermes tout compris pour la fourniture et la livraison de la nacelle élévatrice à flèche articulée à l'endroit suivant :

14<sup>e</sup> Escadre de Greenwood  
C. P. succ. Main  
Ch. Ad Astra, Hangar 2  
Greenwood (N.-É.) BOP 1N0

#### **A. Nacelle élévatrice à flèche articulée (Quantité : 1)**

Marque et modèle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Total :** \_\_\_\_\_ \$